

Décision

Générale

colonial

Décision n° 823 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

n° 823

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
13 juillet 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé au titre de l'année 1960 à Mme Amina Farah Ali, veuve de Mohamed Abdallah Ali demeurant au quartier n° 3. Ce secours est baverse en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1960.